

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 14 juillet 2026**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 14 juillet 2026 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Mesdames les conseillères Audrey Ashworth et Josianne Bouchard.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Monsieur le conseiller Maxime Lasnier et Madame la conseillère Karine Trudeau.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

1- Ouverture de la séance

Ri-2026-07-1949

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU de procéder, à 19h40, à l'ouverture de la séance du mois de juillet 2026, laquelle a été devancée du 21 au 14 juillet en raison de la période des vacances estivales (réf. résolution No Ri-2026-06-1945).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2026-07-1950

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2026;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation du procès-verbal du 16 juin 2026
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Budget 2027
 - 6.1 Séance de travail
 - 6.2 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2027
- 7- Assurances de la Régie intermunicipale d'incendie – Ristourne 2026 : versement supplémentaire suite à une correction
- 8- « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu : quatrième atelier virtuel le 3 septembre 2026

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 14 juillet 2026**

- 9- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
 - 9.1 Salaire et conditions de travail du technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2027
 - 9.2 Conditions de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2027
 - 9.3 Procédure de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2027
 - 9.4 Rencontre annuelle avec les municipalités : suivi
- 10- Prévention résidentielle 2026 : suivi
- 11- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 11.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 11.2 Comité de planification stratégique : réunion du 14 juillet 2026
 - 11.3 Rencontre de la coordonnatrice du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) de la MRC du Haut-Richelieu avec chacun des directeurs des Services de sécurité incendie : le 29 juin 2026 pour la Régie intermunicipale d'incendie
- 12- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 13- Varia
 - 13.1 Camp de jour de Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide-d'Iberville : activité d'arrosage des enfants le 1^{er} juillet 2026
 - 13.2 Fête des familles à Sainte-Brigide-d'Iberville le 12 septembre 2026
- 14- Période de questions
- 15- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation du procès-verbal du 16 juin 2026

Ri-2026-07-1951

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Comptes

Ri-2026-07-1952

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 14 juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 45 415,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 14 juillet 2026**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Il n'y a aucune correspondance à déposer depuis la séance ordinaire tenue le 16 juin 2026.

6- Budget 2027

6.1 Séance de travail

La séance de travail pour la préparation du budget 2027 de la Régie intermunicipale d'incendie se tiendra le mardi 18 août 2026, avant et après la séance ordinaire du Conseil d'administration.

6.2 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2027

Ri-2026-07-1953

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU :

- de fixer au mardi 15 septembre 2026 à 19h15 la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2027 de la Régie intermunicipale d'incendie;
- d'afficher, tel que requis par la loi, un avis public à cet effet aux endroits désignés dans les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- Assurances de la Régie intermunicipale d'incendie – Ristourne 2026 : versement supplémentaire suite à une correction

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 23 juin 2026 du Fonds d'assurance des municipalités du Québec ayant pour objet « Une erreur en votre faveur dans le versement de votre ristourne ».

Selon ce document, pour l'année 2026, la Régie intermunicipale d'incendie bénéficiera d'une ristourne supplémentaire au montant de 131,73 \$ applicable au volet « Performance » (réf. procès-verbal du 19 mai 2026, point 6, page 1819).

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 14 juillet 2026**

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le montant de 131,73 \$ a été déposé dans le compte bancaire de la Régie le 2 juillet 2026.

8- « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu : quatrième atelier virtuel le 3 septembre 2026

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'invitation qui a été transmise par la MRC du Haut-Richelieu à la Régie intermunicipale d'incendie pour participer à un quatrième atelier virtuel dans le cadre de l'élaboration du « Plan climat » de la MRC. Cet atelier de priorisation des actions aura lieu le jeudi 3 septembre 2026 de 9h00 à 11h00.

Jusqu'à présent, dans le cadre de ce projet :

- une rencontre virtuelle a eu lieu le 20 février 2025 concernant le processus de collecte de données pour l'inventaire des gaz à effet de serre (GES);
- un premier atelier virtuel a eu lieu le 19 mars 2025 pour présenter le projet et consulter les participants sur les effets des changements climatiques et les objectifs d'adaptation;
- un deuxième atelier virtuel a eu lieu le 16 septembre 2025 sur le thème de la vulnérabilité;
- un troisième atelier virtuel a eu lieu le 2 avril 2026 sur le thème des risques liés aux impacts climatiques; et
- un sondage en ligne a été disponible jusqu'au 3 juillet 2026 concernant les solutions à privilégier en matière d'atténuation des gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques.

9- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

9.1 Salaire et conditions de travail du technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2027

Ri-2026-07-1954

Considérant la demande de Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie, concernant son salaire pour l'année 2027;

Considérant que Monsieur Drouin est à l'emploi de la Régie intermunicipale d'incendie, à titre de technicien en prévention incendie, depuis novembre 2014 et que la Régie ainsi que les municipalités desservies par le TPI sont satisfaites de son travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josianne Bouchard

ET RÉSOLU :

- de fixer le salaire de Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie, à 34,99 \$ l'heure pour l'année 2027;
- d'augmenter les frais de déplacement du technicien en prévention incendie (TPI) à 0,73 \$ le kilomètre si, pour une raison exceptionnelle, il doit utiliser son véhicule personnel dans l'exécution de ses fonctions;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 14 juillet 2026**

- de réitérer toutes les autres conditions déjà consignées au contrat de travail de Monsieur Drouin en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 ainsi que dans les résolutions numéros Ri-2022-07-1460, Ri-2024-07-1705 et Ri-2025-07-1841.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Conditions de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2027

Ri-2026-07-1955

Considérant les ententes intermunicipales intervenues entre la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville et diverses municipalités concernant la prévention incendie;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie a avisé par écrit les municipalités participant à ces ententes qu'elle avait l'intention de continuer à leur offrir les services d'un technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2027 et que les conditions de renouvellement de ces ententes seraient communiquées aux municipalités d'ici le 31 juillet 2026 (réf. résolution No Ri-2026-06-1947);

Considérant que, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, la Régie intermunicipale d'incendie a examiné les revenus et les dépenses générés par ces ententes et estime qu'avec les redressements de tarifs effectués au cours des dernières années, elle a atteint un équilibre budgétaire;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie a pour objectif d'offrir à plusieurs municipalités un service de prévention incendie « à coûts neutres » (sans pertes ni profits) et désire maintenir cet équilibre budgétaire au cours des années à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU d'aviser les municipalités participant à ces ententes que, pour l'année 2027 :

- le tarif horaire du technicien en prévention incendie sera augmenté de 4 % et fixé comme suit (montant forfaitaire) :
 - 60,00 \$ + 2,40 \$ = 62,40 \$ l'heure pour les municipalités faisant partie de la Régie intermunicipale d'incendie, soit Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;
 - 79,00 \$ + 3,16 \$ = 82,16 \$ l'heure pour les municipalités faisant partie du territoire de la MRC du Haut-Richelieu, soit Henryville, Saint-Sébastien, Saint-Alexandre, Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Noyan, Clarenceville et Venise-en-Québec;
 - 89,00 \$ + 3,56 \$ = 92,56 \$ l'heure pour la municipalité faisant partie du territoire de la MRC de Rouville, soit Saint-Paul-d'Abbotsford;
- le tarif pour les frais de déplacement aller-retour sera fixé à 0,73 \$ le kilomètre (taux suggéré par Revenu Québec pour 2026), et ce, pour les municipalités faisant partie du territoire de la MRC du Haut-Richelieu, comme suit :
 - Henryville :
62,5 km x 0,73 \$ = 45,625 \$, donc 46,00 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 14 juillet 2026**

- Saint-Sébastien :
58,4 km x 0,73 \$ = 42,632 \$, donc 43,00 \$
 - Saint-Alexandre :
26,5 km x 0,73 \$ = 19,345 \$, donc 19,00 \$
 - Lacolle :
115,6 km x 0,73 \$ = 84,388 \$, donc 84,00 \$
 - Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix :
79,6 km x 0,73 \$ = 58,108 \$, donc 58,00 \$
 - Noyan :
97,2 km x 0,73 \$ = 70,956 \$, donc 71,00 \$
 - Clarenceville :
84,4 km x 0,73 \$ = 61,612 \$, donc 62,00 \$
 - Venise-en-Québec :
68,8 km x 0,73 \$ = 50,224 \$, donc 50,00 \$
- aucuns frais ne seront facturés pour les déplacements sur le territoire des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Procédure de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2027

Pour l'année 2027, le renouvellement des ententes intermunicipales concernant la prévention incendie se fera simplement par résolution. Aucune nouvelle entente ne sera signée entre les parties puisque les conditions demeurent les mêmes, sauf en ce qui concerne le tarif horaire du technicien en prévention incendie et les frais de déplacement aller-retour (réf. résolution No Ri-2026-07-1955).

Les municipalités seront invitées à faire part à la Régie intermunicipale d'incendie de leur décision au sujet du renouvellement de l'entente concernant la prévention incendie pour l'année 2027 en lui transmettant une résolution à cet effet, au plus tard le 15 septembre 2026, tel que prévu à l'article 7.1 de l'entente présentement en vigueur. Dans cette résolution, les municipalités pourront confirmer le nombre d'heures de prévention requises sur leur territoire pour l'année 2027.

9.4 Rencontre annuelle avec les municipalités : suivi

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration qu'à ce jour, aucune des municipalités desservies par le technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie n'a répondu à l'invitation de participer à la rencontre annuelle prévue le mardi 18 août 2026 à 18h30.

Un rappel concernant cette rencontre sera fait aux municipalités lors de la transmission des conditions de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2027 (réf. résolution No Ri-2026-07-1955).

10- Prévention résidentielle 2026 : suivi

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration que les visites de prévention résidentielle se poursuivent sur

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 14 juillet 2026**

le territoire des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Quelques statistiques seront disponibles lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

11- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

11.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

11.2 Comité de planification stratégique : réunion du 14 juillet 2026

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, informe les membres du Conseil d'administration que le Comité de planification stratégique a tenu une réunion le mardi 14 juillet 2026 à 19h00 afin de préparer les demandes budgétaires du Service de sécurité incendie pour l'année 2027, lesquelles seront transmises à la directrice générale et greffière-trésorière au cours des prochains jours.

11.3 Rencontre de la coordonnatrice du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) de la MRC du Haut-Richelieu avec chacun des directeurs des Services de sécurité incendie : le 29 juin 2026 pour la Régie intermunicipale d'incendie

Cette année, Madame Michelle Chabot, coordonnatrice du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) de la MRC du Haut-Richelieu, rencontre chacun des directeurs des Services de sécurité incendie du territoire de la MRC.

Pour la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, cette rencontre a eu lieu le lundi 29 juin 2026, de 9h00 à 11h00, au bureau municipal de Mont-Saint-Grégoire. Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, et Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint, étaient présents ainsi que Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie (réf. procès-verbal du 16 juin 2026, point 13.3, pages 1832 et 1833).

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du Conseil d'administration le compte rendu de cette rencontre, tel que préparé par la MRC du Haut-Richelieu.

12- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 14 juillet 2026**

Madame Suzanne Boulais, mairesse de Mont-Saint-Grégoire et présidente de la Régie intermunicipale d'incendie, remercie le Service de sécurité incendie d'avoir accepté de prêter son chapiteau à la Municipalité lors des activités tenues le 23 juin 2026 dans le cadre de la Fête nationale.

13- Varia

13.1 Camp de jour de Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide-d'Iberville : activité d'arrosage des enfants le 1^{er} juillet 2026

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration qu'en raison de la chaleur extrême qui a récemment sévi durant plusieurs jours, la Régie intermunicipale d'incendie a offert aux coordonnatrices du Camp de jour de Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide-d'Iberville qu'un pompier se rende sur le terrain des loisirs de Mont-Saint-Grégoire avec un véhicule incendie, et ce, pour une activité d'arrosage des enfants. Environ 80 enfants étaient présents lors de cette activité qui a eu lieu le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Monsieur Dominic Drouin, lieutenant et technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, s'est rendu disponible pour cette activité pour laquelle il sera rémunéré au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur. Exceptionnellement, aucune facture ne sera transmise par la Régie, car cette activité s'adressait aux enfants des deux Municipalités en même temps.

Advenant un autre épisode de chaleur extrême, les membres du Conseil d'administration sont d'accord pour qu'une deuxième activité d'arrosage des enfants du Camp de jour de Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide-d'Iberville ait lieu sur le terrain des loisirs de Mont-Saint-Grégoire d'ici la fin du Camp de jour 2026.

13.2 Fête des familles à Sainte-Brigide-d'Iberville le 12 septembre 2026

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 2 juillet 2026 de Madame Mélanie Côté-Dumas, coordonnatrice des loisirs et des communications de Sainte-Brigide-d'Iberville, invitant la Régie intermunicipale d'incendie à tenir un kiosque d'information et de sensibilisation du public le samedi 12 septembre 2026 de 13h00 à 19h00 au terrain des loisirs (parc Yves-Larocque), et ce, dans le cadre des activités de la Fête des familles.

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, et Monsieur Dominic Drouin, lieutenant et technicien en prévention incendie, verront à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

14- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 14 juillet 2026**

15- Levée de la séance

Ri-2026-07-1956

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente